





AVISU CESEC 2024-27¹ **AVIS CESEC 2024-27**

Relatif au Rilativu à u

Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse²

Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2023

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vu la lettre de saisine du 12 juillet 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse ;

Vistu a lettera di prisentazione di u 12 di lugliu di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2023;

Après avoir entendu, Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse;

À nant'à u raportu di François CASABIANCA, per a cummissione « finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche »

Votants: 55

¹ Adopté à l'unanimité

² Rapport AC 2024/E3/200

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica Adunitu in seduta pienaria u 23 di lugliu di u 2024, in Aiacciu Prununzia l'avisu chì seguita

Le rapport d'activité, mis en perspective par le Compte administratif 2023, donne la mesure de l'action menée par la Collectivité de Corse en 2023.

Il rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2023, marque donc la sixième année d'existence de la Collectivité de Corse, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des 56 collectivités territoriales.

Ce rapport d'activité 2023 débute par une brève présentation de l'institution territoriale (Etapes de la création, activités de l'Assemblée de Corse, de la commission permanente et des commissions, activités du Conseil exécutif, activités des organes consultatifs).

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui permettent d'effectuer une lecture croisée des documents budgétaires.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées aux fins de construction d'une administration performante et innovante intégrant différents focus surs : le rapport social unique, le rapport annuel de développement durable, le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes, le compte financier unique de la Collectivité de Corse et enfin un point sur la gestion de l'organisation.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Le **CESECC** apprécie la qualité formelle et informative ainsi que sa présentation orale faisant ressortir des marqueurs politiques forts de l'activité. Cependant, devant le foisonnement des actions et une sectorisation marquée des actions publiques, le **CESECC** réitère sa volonté que soit dégagé, par année, un petit nombre de priorités qui mettraient en visibilité une démarche de progrès ciblée transcendant la continuité des actions publiques et leur relatif empilement.

En particulier, le **CESECC** estime que la Collectivité aurait un bénéfice à identifier plus clairement, parmi les marqueurs politiques de ses orientations, ceux qui ont atteint un seuil de réalisation significatif. Un tel effort, accompagné d'une communication adéquate, permettrait aux citoyens de mieux percevoir les avancées concrètes et les changements opérés, autant dans les anticipations et les adaptations de moyen et long terme que dans leur vie quotidienne.

Outre le traitement approfondi de problèmes considérés comme particulièrement pertinents, le **CESECC estime** que cela permettrait de rompre avec un travail « en silo » et de stimuler des transversalités nécessaires à leur traitement. Ces transversalités demeurent largement absentes du document, ne laissant pas apparaître le travail commun engagé par les services, offices et agences, qui pourrait être renforcé et mieux valorisé.

D'un point de vue plus sectoriel,

Dans le domaine de la culture, si le **CESECC entend** que la Collectivité de Corse a sollicité des études, **celui-ci ne peut s'empêcher de penser** qu'un travail collaboratif avec les acteurs expérimentés du secteur, implantés sur le territoire, serait plus pertinent, moins couteux et bien plus productif.

Parallèlement, le **CESECC** réitère à nouveau ses inquiétudes concernant le secteur de l'audiovisuel et les investissements qui lui sont consacrés.

Sur le plan environnemental, le **CESECC constate**, une nouvelle fois, la part insuffisante qui a été consacrée sur l'exercice 2023 à la préservation de la biodiversité et à celle des sites naturels alors que cela devrait représenter l'une des préoccupations majeures de la Collectivité de Corse.

Aussi, le **CESECC** souhaite que les budgets alloués à l'environnement et à l'aménagement du territoire bénéficient d'une plus grande partie des recettes résultant de la taxe d'aménagement du territoire, de la taxe sur les transports de voyageurs et de la DMTO.

Par ailleurs, le **CESECC** considère, malgré une volonté réelle de bien faire, que la multiplication des actions, ou la création de nouveaux outils de gouvernance et de concertation, ne suffisent pas à impulser une véritable politique de préservation de l'environnement et des biodiversités ; politique qui revêt pourtant un caractère d'urgence compte tenu des effets avérés du dérèglement climatique et de ceux d'une forte anthropisation de nos milieux naturels, terrestres ou marins, les plus sensibles.

C'est pourquoi, le **CESECC souhaite** la mise en œuvre d'un véritable plan de sauvegarde des ressources naturelles de l'île et des biodiversités qui mettrait en synergie tous les acteurs concernés, et qui pourrait améliorer sensiblement et durablement les choses ; autant qu'il serait un acte fort, symbolique et fondateur.

La Collectivité de Corse se doit désormais d'être plus active aux côtés des associations afin de lutter contre ces atteintes à l'environnement en fixant des priorités claires et en menant une véritable politique volontariste efficiente.

Concernant les transports, le **CESECC rappelle** que l'Assemblée de Corse a voté en 2016 la création d'une compagnie maritime publique, que par la suite la SNCM a été liquidée (ce qui n'a pas entrainé un rachat des navires) et qu'un consortium s'est mis en place récupérant ainsi la flotte.

De fait, le **CESECC s'inquiète**, la compagnie régionale n'ayant toujours pas vu le jour, d'une enquête en cours de la commission européenne concernant la desserte de la Corse sur la période 2023/2030 qui pourrait aboutir, dans le pire des cas, à considérer les mesures contenues dans la DSP 2023/2030 comme des aides d'Etat.

Le CESECC prend acte du rapport d'activité 2023 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI